



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 février 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice ainsi qu'à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Un article publié le 18 février 2026 dans un quotidien luxembourgeois fait état de plusieurs cas présumés de gale au sein du « Centre pénitentiaire de Schrassig » et évoque des préoccupations quant aux conditions d'hygiène ainsi qu'au risque de propagation de cette maladie contagieuse en milieu carcéral. Selon les informations relayées, quelques cas suspects auraient été identifiés et des mesures médicales auraient été mises en œuvre. Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées concernant l'état des infrastructures sanitaires et les conditions matérielles au sein de l'établissement.

Au vu de la vulnérabilité particulière du milieu carcéral en matière de santé publique, et considérant que la gale est une affection cutanée hautement transmissible en cas de promiscuité, il apparaît nécessaire d'obtenir des clarifications quant à la situation sanitaire actuelle et aux mesures mises en œuvre.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- Combien de cas confirmés ou suspectés de gale ont été recensés au Centre pénitentiaire de Schrassig au cours des trois dernières années ?
- Comment l'apparition de tels cas s'explique-t-elle d'un point de vue hygiénique et sanitaire ? Une analyse a-t-elle été menée afin d'identifier d'éventuelles défaillances en matière d'hygiène, de fréquence de renouvellement du linge, d'accès aux installations sanitaires ou de surpopulation carcérale ?
- Quels sont les protocoles médicaux actuellement en vigueur pour le traitement des personnes détenues atteintes de gale ? Les détenus concernés sont-ils systématiquement isolés ? Le personnel pénitentiaire fait-il également l'objet d'un dépistage ou d'un traitement préventif en cas de contact étroit ?

- Les détenus concernés sont-ils systématiquement placés en isolement sanitaire ? Dans l'affirmative, quelle est la durée moyenne ou maximale prévue pour cet isolement ?
- Quels dispositifs spécifiques sont mis en place afin d'éviter la propagation de la maladie à l'échelle locale et de manière plus généralisée au sein de l'établissement ?
- Des audits récents ont-ils été réalisés concernant l'état des infrastructures sanitaires et les standards d'hygiène du Centre pénitentiaire de Schrassig ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions ?
- Une coordination spécifique entre les services relevant du ministère de la Justice et ceux du ministère de la Santé est-elle prévue ou renforcée afin d'assurer un suivi épidémiologique et préventif en milieu fermé ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député